

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BIDART
(N° 241007-26)**

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2024

L'an deux mil vingt quatre et le sept du mois d'octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le premier octobre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS	ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR	ABSENTS EXCUSÉS	SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Emmanuel ALZURI, Maire - Marc BÉRARD, Maryse SANPONS, Francis TAMBOURINDEGUY, Marc CAMPANDEGUI, Mabel ETCHEMENDY, Gérard GOYA, Christine CAYZAC, Claire MARJAK, Adjoints au Maire, Christian BORDENAVE, Christine CALEN, Pierre ESPILONDO, Florence POEYUSAN, Pantxo ITHURRIA, Alexandra BOUR, Sophie VALDAYRON, Sophie DUFLET, Stéphanie MICHEL, Fabienne LAUTIER-ROY, Amaia ETCHELECOU, Laurent BRIAULT, Denis LUTHEREAU, Isabelle CHARRITTON.	Jean-Philippe OUSTALET ayant donné pouvoir à Francis TAMBOURINDEGUY, Pierre DAGOIS ayant donné pouvoir à Marc CAMPANDEGUI, Éric IRASTORZA ayant donné pouvoir à M. le Maire, Manu PORTET ayant donné pouvoir à Marc BÉRARD,	Jeanne DUBOIS, Michel LAMARQUE	Amaia ETCHELECOU

OBJET :

TOPONYMIE – MODIFICATION DE DÉNOMINATION DE VOIE, DÉNOMINATION D'UNE VOIE NOUVELLE ET SUPPRESSION D'UNE DÉNOMINATION DE VOIE

Monsieur le Maire rappellera à l'Assemblée délibérante le vaste programme de mise à jour de l'adressage communal démarré en 2023.

Pour mémoire, l'Assemblée a voté en sa séance du 6 novembre 2023 une première délibération recensant l'ensemble des dénominations françaises, qu'elles soient consolidées ou nouvellement créées. Ce vote a ainsi permis à la Commune de se mettre en conformité avec l'obligation réglementaire de déposer les adresses communales dans la Base Adresse Nationale avant le 1^{er} janvier 2024. Puis un second vote a eu lieu en séance du 12 février 2024, portant création d'une cinquantaine de nouvelles dénominations. Et enfin un troisième vote a eu lieu en séance du 17 juin 2024, actant une liste complète des voies de la Commune, avec leurs traductions. Comme souligné lors de cette dernière séance, l'adressage étant un sujet « vivant », il est indéniable qu'au fil des retours d'Euskaltzaindia, l'Académie de la langue basque, de nouvelles recherches de toponymie et de signalements des habitants, certains choix seraient à revoir en fonction des arguments portés à la connaissance de l'Assemblée.

En effet, des riverains sont revenus vers nous avec des remarques et des propositions de modification, création et suppression de dénomination de voies.

Il est ainsi demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir se prononcer sur :

➤ Le changement de dénomination du « chemin d'Hirigogne/ Irigoñea bidea » en « chemin d'Irigoïn/ Irigoñea bidea » afin de réactiver le nom de la maison d'origine . Pour rappel la dénomination « chemin d'Hirigogne/ Irigoñea bidea » avait été actée par les délibérations en date du 6 novembre 2023 et en date du 17 juin 2024 ;

➤ La création d'une nouvelle voie à la demande des riverains d'un chemin privé actuellement sans nom tel qu'exposé ci-dessous :

Nom complet de la voie en français	Proposition de traduction en basque
Chemin d'Eskotenia	Eskoteneke bidea

Le choix des dénominations a fait l'objet d'une attention particulière quant à la préservation des toponymes locaux et au maintien du nom des maisons, des fermes d'origine et de leurs terres et des quartiers. Les sources de travail sont l'usage local mais aussi les cartes anciennes (Cassini et cadastre napoléonien) et les ouvrages relatifs à l'histoire de la Commune.

➤ La suppression de la dénomination de voie « chemin de Txistu/ Txistuko bidea » suite à la demande de ses riverains qui souhaitent conserver leur numérotage Rue de la Gare. Pour rappel, la voie « chemin de Txistu/ Txistuko bidea » avait été créée par délibération en date du 6 novembre 2023 et desservait deux logements situés en retrait de la Rue de la Gare .

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les propositions de modification de dénomination de voie, de dénomination de voie nouvelle et de suppression de dénomination de voie exposées ci-dessus.

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme et certificat d'affichage.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,

EMMANUEL ALZURI



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le 10.10.2024
et publication ou notification du 14.10.2024

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,

EMMANUEL ALZURI

